

MULTI UNITS LUXEMBOURG
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 9, rue de Bitbourg, L-1273 - Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 115129
(la « **Société** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS MENTIONNÉS À L'ANNEXE 1 (LES
« COMPARTIMENTS »)**

Modifications apportées au prospectus de la Société concernant les Compartiments

Luxembourg, le 11/08/2023

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes ont la même signification que dans les statuts de la Société (les « **Statuts** ») et dans le dernier Prospectus de la Société.

Cher/Chère Actionnaire,

Dans le cadre des efforts continus d'Amundi pour améliorer sa gamme d'ETF, le Conseil d'administration et la Société de gestion ont décidé de mettre à jour la proportion minimale d'investissements durables¹ (« **Minimum d'ID** ») des Compartiments, comme décrit à l'Annexe 1 (la « **Mise à jour** »), sur la base de leurs expositions effectives aux investissements durables.

Il est important de noter que la modification ne transforme pas l'objectif et la politique d'investissement des Compartiments. Les autres caractéristiques des Compartiments demeurent inchangées.

Cette modification prendra effet le 18/08/2023.

Dès lors, les modèles d'informations précontractuelles de chaque Compartiment de la section « Publications liées aux informations ESG dans ce Prospectus » du Prospectus seront mis à jour en conséquence.

Le Prospectus et les Documents d'informations clés des Compartiments seront mis à disposition par la Société de gestion sur simple demande ou pourront être consultés sur les sites web suivants : www.amundi.com et www.amundiETF.com à la Date de prise d'effet ou aux alentours de celle-ci.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'administration,

¹ Proportion minimale (%) d'investissements durables comme le définit le Règlement 2019/2088/CE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »), le règlement délégué 2022/1288/UE (« **Déclarations NTR** ») et le règlement 2020/852/UE (« **Taxinomie** ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Annexe 1 - Mise à jour de la proportion minimale d'Investissements durables des Compartiments

Nom du Compartiment	Ancienne proportion minimale d'investissements durables	Nouvelle proportion minimale d'investissements durables
Lyxor Global Green Bond 1-10Y (DR) UCITS ETF	1 %	60 %
Lyxor Net Zero 2050 S&P Eurozone Climate PAB (DR) UCITS ETF	5 %	40 %
Lyxor Net Zero 2050 S&P Europe Climate PAB (DR) UCITS ETF	5 %	35 %
Lyxor MSCI Europe ESG Leaders (DR) UCITS ETF	5 %	30 %
Amundi EUR Corporate Bond Climate Net Zero Ambition PAB UCITS ETF	10 %	20 %
Lyxor S&P Eurozone ESG Dividend Aristocrats (DR) UCITS ETF	5 %	30 %
Lyxor MSCI World ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF	10 %	25 %
Lyxor ESG Euro Corporate Bond Ex Financials (DR) UCITS ETF	1 %	25 %
Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF	1 %	60 %
Lyxor Net Zero 2050 S&P 500 Climate PAB (DR) UCITS ETF	1 %	20 %
Lyxor MSCI USA ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF	10 %	20 %
Lyxor MSCI World Climate Change (DR) UCITS ETF	5 %	20 %
Lyxor Net Zero 2050 S&P World Climate PAB (DR) UCITS ETF	5 %	30 %
Lyxor MSCI USA ESG Climate Transition CTB (DR) UCITS ETF	10 %	20 %
Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF	5 %	10 %
Lyxor Corporate Green Bond (DR) UCITS ETF	5 %	40 %
Lyxor MSCI Europe ESG Climate Transition CTB (DR) UCITS ETF	10 %	35 %